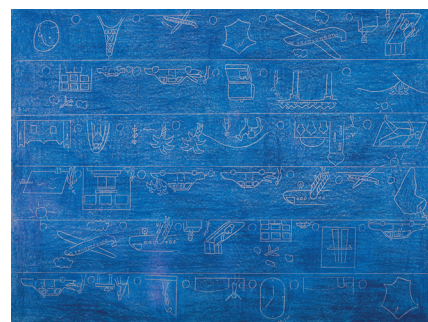




Avec l'aimable soutien de :

Le Centre pour l'UNESCO Louis François est une association complémentaire à l'Enseignement Public et agréée d'Education Populaire par Le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Le Centre pour l'UNESCO Louis François s'engage à conserver toutes les créations artistiques participantes au Concours International. Notre engagement est d'assurer la promotion **des enfants et des jeunes et de les inscrire dans la Mémoire de l'Humanité**. L'ensemble de nos activités en arts plastiques verra son aboutissement dans la création de l'Institut mondial d'art de la jeunesse.



Graines d'artistes du monde entier



Concours international d'arts plastiques 2019

TRACES ET ECRITURES DANS L'HISTOIRE

Ouvert à tous de 3 à 25 ans - Jusqu'au 25 janvier 2019 - Promotion Alain Giacomini

TRACES ET ÉCRITURES DANS L'HISTOIRE

Depuis toujours, l'être humain a voulu signaler sa présence et laisser des traces : empreintes, vestiges, écrits, arts...

La nécessité de communiquer a donné naissance à l'écriture sous différentes formes : alphabets, idéogrammes, hiéroglyphes, pictogrammes... pour que la pensée soit connue de tous.

L'Histoire s'écrit, se grave dans la pierre, se manifeste dans l'art et dans toutes les formes d'expression de chaque époque.

Alors, quelles traces va-t-on laisser de notre pensée actuelle ? quels supports ? quels messages ?



REGLEMENT CONCOURS INTERNATIONAL D'ARTS PLASTIQUES 2019 « Traces et écritures dans l'Histoire »

1 ORGANISATION ET DATES DU CONCOURS

Le Centre pour l'UNESCO Louis François organise un concours international d'arts plastiques du 27 juillet 2018 au 25 janvier 2019.

2 THEME ET OBJET DU CONCOURS

Thème de l'année « Traces et écritures dans l'histoire ».

Ce concours cherche à promouvoir la pratique artistique parmi les enfants et les jeunes du monde dans le but de les réunir autour d'une action internationale commune.

Le Centre pour l'UNESCO Louis François s'est donné pour mission d'*inscrire l'enfance et la jeunesse dans la mémoire de l'humanité*, ainsi il s'engage à conserver toutes les créations artistiques participantes au sein de son artothèque « Mémoires du futur® ». Primées ou non, elles demeurent la propriété du Centre pour l'UNESCO. Ce dernier se réserve le droit d'exploiter les créations à toutes fins utiles dans le cadre de ses activités (expositions, diaporamas, support de communication, etc.).

3 CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Ce concours est **ouvert aux enfants et jeunes de 3 à 25 ans du monde entier** répartis en 6 catégories : 03-05 ans, 06-09 ans, 10-13 ans, 14-17 ans, 18-25 ans et catégorie médico-sociale (tous âges confondus jusqu'à 25 ans).
- **Une seule participation par personne (même nom, prénom et adresse) est acceptée.**
- L'étiquette jointe correctement remplie doit être collée au dos de chaque création. Toute étiquette illisible ou incomplète ne sera pas prise en compte. Pour les envois collectifs, merci d'ajouter une liste récapitulative de l'envoi. Possibilité de s'enregistrer en ligne.
- Le participant **devra joindre un texte explicatif** sur sa création et/ou sur la démarche.
- Seules les créations sur surface plate sont acceptées (pas de 3D) et sur supports souples (pas de passe-partout, pas de châssis, pas de bois). Format maximum 0,90 x 1,20 m.
- Les créations doivent être acheminées au Centre pour l'UNESCO Louis François à Troyes aux frais et sous la responsabilité des concurrents. Évaluez votre envoi à 10 €, les envois évalués plus bas (0 €) ou plus haut seront retenus par la douane et soumis à une taxe et à la TVA que le Centre pour l'UNESCO ne prendra pas à sa charge.
- Adresse d'envoi : **Centre pour l'UNESCO Louis François, Hôtel du Petit Louvre, 1, rue Linard Gonthier, B.P. 279, 10008 Troyes Cedex, France.**
- Les participations ne respectant pas ces critères seront éliminées.
- **Date limite d'envoi** : 25 janvier 2019.

4 CRITERES DE SELECTION

Le jury délibérera le samedi 2 mars 2019 pour sélectionner les nominés et les 100 lauréats en fonction du respect du thème, de la valeur artistique et technique.

5 PRIX

Les 3 premiers prix de chaque catégorie se verront remettre une médaille (plaquée or, plaquée argent et bronze massif) et un diplôme d'honneur nominatif. Les autres lauréats recevront une médaille en bronze et un diplôme d'honneur.

Les nominés recevront quant à eux un diplôme d'honneur nominatif.

Le prix gagné ne pourra en aucun cas être échangé contre de l'argent ou un autre prix.

6 EXPOSITION DES CREATIONS

Les lauréats et une partie des nominés seront exposés lors de la manifestation internationale « Graines d'artistes du monde entier® (GAME) à l'espace Argence de Troyes du 21 au 25 mai 2019. Ils feront l'objet d'expositions itinérantes qui circuleront en France et à l'étranger.

7 ANNONCE DES RESULTATS

Les lauréats seront informés par mail et les résultats seront dévoilés sur le site et la page Facebook du Centre pour l'UNESCO à partir du 22 mars 2019.

8 REMISE DES PRIX

Les lauréats retireront leur prix le jour de la cérémonie de remise des prix le samedi 25 mai à 16h00 lors de GAME 2019. Dans le cas où le lauréat ne peut être présent, le prix sera expédié par voie postale à l'adresse indiquée sur l'étiquette réponse et le Centre pour l'UNESCO ne pourra en aucun cas être tenu responsable du suivi et du devenir du colis.

Le Centre pour l'UNESCO ne pourra être tenu responsable en cas de perte, vol ou dégradation du colis (médaille/diplôme) ; il ne pourra remplacer ni compenser la perte/vol/dégradation. **Chaque médaille et diplôme sont réalisés en un seul et unique exemplaire.**

9 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Par votre participation au concours, vous vous engagez à la **cession définitive, au profit du Centre pour l'UNESCO Louis François, à titre exclusif et gratuit, des droits d'auteur afférents à la création artistique présentée, et notamment aux droits de diffusion, d'exposition, d'utilisation, de reproduction**, à des fins commerciales ou non sur des rapports, bulletins ou magazines, sites internet, cd-rom, dvd et dans un objectif de promotion de nos activités.

Le participant qui se voit décerner un prix donne son accord pour le transfert des droits d'auteur qu'il/elle assigne au Centre pour l'UNESCO Louis François. Le transfert de ces droits d'auteur entre en vigueur dès l'attribution du prix. Le Centre pour l'UNESCO se réserve tous les droits de reproduction. Le/La soussigné(e) sera mentionné en tant qu'auteur à chaque utilisation. Le/La soussigné(e) accepte que sa création artistique soit utilisée à des fins commerciales ou non sur des rapports, bulletins ou magazines, sites internet, réseaux sociaux et dans un objectif de promotion de nos activités.

10 EXCLUSIONS

Chaque participant s'engage à ne pas envoyer de contrefaçons ou de plagiat. Les créations artistiques doivent être « originales » et pas faire l'objet d'une copie quelconque.

Ce règlement est définitif et ne fera l'objet d'aucun recours, appel ou poursuites que ce soient, ni par les établissements scolaires, ni par les auteurs.

11 ADHÉSION

Chaque établissement participant à notre concours devient pour l'année « **membre correspondant** » du Centre pour l'UNESCO sans avoir à remplir d'obligations réglementaires particulières.